

Programme de travaux de voirie 1990

M. LE DÉPUTÉ-MAIRE, Rapporteur : Le budget primitif de la Ville pour 1990 comporte une somme de 4 925 000 F inscrite au chapitre 901.10 article 233.00508.30300 et une somme de 200 000 F au chapitre 901.10 article 235.00508.30400, pour les travaux de voirie confiés à l'entreprise.

Le crédit disponible s'élève donc à 5 125 000 F.

A l'unanimité, la Commission n° 8 propose au Conseil Municipal le programme de travaux suivant :

* Solde des opérations 1988	1 110 000 F
* Opérations 1990 :	
- Reconstruction du mur de soutènement de la propriété Sainte-Famille rue du Chapitre	350 000 F
- Reprise de la couche de roulement sur la voie bus rue des Granges	180 000 F
- Rue Charles Nodier (3ème tranche) : aménagement de trottoirs et pose de réseaux au droit de la place du Jura en coordination avec les travaux DDE	350 000 F
- Rue de Dole (1ère tranche) : aménagement de dispositifs liés à la sécurité des usagers et des piétons, en coordination avec les travaux DDE	1 675 000 F
- Rue Claude Pouillet : aménagement en rue piétonne y compris pose de bornes aux entrées	750 000 F
- Participation à la cartographie (y compris levé de plan de la rue de Dole)	160 000 F
- Aménagement de la rue Ledoux (lié à la construction d'un immeuble - participation du promoteur : 200 000 F)	350 000 F
- Mise à l'alignement de propriétés rue des Champs Nardin	200 000 F
- Propriété HERBEIN	
- Propriété EL BEZE	
- Propriété SCHULZENDORF	
	5 125 000 F

Le Conseil Municipal est invité à :

- approuver le programme de travaux 1990,
- autoriser M. le Député-Maire à lancer les appels d'offres ; à signer les marchés ou factures à intervenir, à signer également le ou les ordres de service ou avenants permettant l'exécution complète des travaux, y compris les travaux supplémentaires et ceci dans la limite des crédits ouverts pour le programme 1990,
- solliciter l'aide de l'État dans le cadre des aménagements de sécurité rue de Dole. Cette aide viendra en déduction de la part de la Ville par réaffectation de la recette au chapitre ayant supporté la dépense ; ces crédits seront ouverts au budget supplémentaire de l'exercice courant, dès réception de la décision attributive.

M. VIALATTE : Monsieur le Maire, je vous ai écrit ces jours derniers pour vous signaler l'état particulièrement déplorable de la voirie de la rue d'Arènes dont s'émeuvent un certain nombre de riverains

et commerçants. On ne trouve pas cette opération dans le programme pour 1990. Je crois qu'il serait urgent de procéder à des études relatives à la remise en état de cette voirie et je voulais le signaler à l'occasion du vote de ce rapport.

M. LE DÉPUTÉ-MAIRE : J'ai transmis votre courrier aux services compétents qui, je l'espère, feront diligence.

Mme FOLSCHWEILLER : Une simple question par rapport à la reprise de la couche de roulement sur la voie bus rue des Granges. Je pense qu'il s'agissait d'une malfaçon. Est-ce que ce n'est pas l'entreprise qui a réalisé les travaux qui devrait reprendre, dans le cadre d'une garantie décennale plutôt que les contribuables bisontins ?

M. RÉGNIER : Sur la rue des Granges, on a négocié avec l'entreprise, deux tiers à l'entreprise, un tiers à la Ville.

M. LE DÉPUTÉ-MAIRE : Parce qu'on négocie toujours avec les entreprises.

M. RÉGNIER : Oui et je pense que c'est normal, le cahier des charges étant ce qu'il était. Nous allons payer un tiers, récupérer le matériel, c'est-à-dire tous les pavés qui vont servir ailleurs. Donc voilà ce que je voulais dire pour la rue des Granges. Je voudrais faire mentir M. NACHIN qui me dit que je suis contre les rues piétonnes puisque dans ce projet, il y a un aménagement rue piétonne qui est prévu pour cette année, dans la rue Claude Pouillet où on va tester un système de bornes escamotables pour les riverains. M. NACHIN, encore une fois, ne dit donc que des bêtises !

Pour la rue d'Arènes, nous réfléchissons au réaménagement complet ou non simplement à la remise en état, mais on y réfléchit et avec des aménagements futurs, il nous faudra sûrement y supprimer le stationnement. Cela ose beaucoup de problèmes qu'on va essayer de résoudre l'année prochaine par des travaux le plus rapidement possible, car il est vrai que c'est urgent.

M. LE DÉPUTÉ-MAIRE : C'est plus une réfection d'ensemble qu'un entretien léger à établir. Pour en revenir aux entreprises, pourquoi ne fait-on pas jouer les garanties ? etc. je pense qu'on choisit d'abord la voie de la concertation, du dialogue pour arriver à trouver un équilibre à nos problèmes, un bon équilibre et c'est dans le cas où les négociations échoueraient qu'on peut ensuite se tourner vers les tribunaux pour faire appliquer des garanties qui sont effectivement dans le contrat.

La discussion est close.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à la majorité (3 Conseillers ayant voté contre), adopte les propositions du Rapporteur.